

**N°DELB-20240105**

Date de la convocation : 28 juin 2024

Publication sur le site internet le : 5 juillet 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 23    Votants : 29    Absents : 10

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI QUATRE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, BOULARD Véronique, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, OUARRAOU Fatima
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LERMECHAIN Thierry, Maire, LINDENMANN Anne
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

**ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :**

Mme BALZAC qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme BEASSE, Mme CATTEAU, M. COTTON, M. DESILLE, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. KEHR, Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. LEJEUNE, M. LEMERCIER, Mme SOWYK, M. DA SILVA, Mme LEMONNIER, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. BELLET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

**Secrétaire de séance** : Mme CRESSON

**OBJET : Culture – Festival Inspire – Participation financière de la commune de Barentin – Accord - Autorisation**

Dans le cadre de sa politique d'attractivité, Caux-Austreberthe a choisi de porter un projet d'Art dans le paysage. Ce projet s'inscrit dans la continuité de celui de la commune de Barentin « le musée dans la rue » ayant comme ancrage une approche culturelle gratuite, visible et accessible au plus grand nombre.

Le projet de territoire a démontré l'attachement de nos habitants à son grand paysage. Les citoyens ont plébiscité la mise en œuvre d'un projet culturel s'appuyant sur les variétés de paysages de Caux-Austreberthe.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le festival Inspire qui permettra, sur plusieurs années, de développer une offre culturelle et touristique grâce à des œuvres visibles depuis l'espace public.

Le festival Inspire s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 8 juin 2024. La production artistique de cette troisième édition s'est déroulée sur le territoire de la Commune de Barentin, ainsi que sa fête de clôture.

Afin de garantir le succès et la reconduction du festival, un financement forfaitaire de 10.000 euros des communes est prévu pour des œuvres réalisées sur leur territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°11 du Conseil communautaire du 23 septembre 2022 ;

Considérant l'organisation du Festival Inspire ;

Considérant qu'il convient de valoriser cet évènement auprès du grand public ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la convention ci-annexée.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président**  
**Christophe BOUILLON**



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*